



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de référence : 2006-2385
Demande : Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit
– Cultures de rotation ou délais avant la plantation
Produit : Herbicide Odyssey WDG
Numéro d'homologation : 25111
Matière active (m.a.) : Imazamox à 35 % et imazethapyr à 35 %
Numéro de document de l'ARLA : 1419817

Contexte

L'herbicide Odyssey WDG Herbicide (Odyssey WDG Herbicide) en solution est homologué depuis le 24 avril 1997 pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans les cultures de pois, de canola tolérant à l'imazethapyr et à l'imazamox (caractère Clearfield), de lentilles tolérantes à ces deux matières actives (caractère Clearfield) ainsi que dans la luzerne (établie ou à l'état de plantules) cultivée pour la graine. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Odyssey WDG pour y ajouter le pois chiche (semé un an après l'application du produit) comme culture de rotation.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification à la chimie du produit. Une évaluation environnementale n'est pas requise car le profil d'emploi ainsi que les doses et le calendrier d'application demeurent les mêmes.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique n'est pas requise en l'absence de modification à la formulation du produit. Une évaluation de l'exposition professionnelle ou occasionnelle n'est pas requise car le profil d'emploi et les doses d'application demeurent les mêmes.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'ajout proposé du pois chiche (un an après l'application du produit) comme culture de rotation sur l'étiquette de l'herbicide Odyssey WDG. Selon l'évaluation de la modification à l'étiquette, rien n'indique que

cette modification entraînera la présence de résidus mesurables d'imazethapyr ou d'imazamox dans les cultures de rotation lorsque le produit sera utilisé conformément à l'étiquette modifiée. La dose d'application et le délai d'attente avant la récolte demeurant inchangés, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition alimentaire.

Évaluation de la valeur

On a évalué visuellement les dommages à une culture de rotation durant la saison de croissance dans dix essais saisonniers uniques sur deux ans menés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. On a évalué la tolérance du pois chiche en culture de rotation un an après une application d'Odyssey. Selon les données recueillies 47 à 82 jours après l'ensemencement du pois chiche, les dommages aux cultures représentent moins de 5 % de la dose d'application maximale de 30 g m.a./ha d'herbicide Odyssey WDG, et le rendement est acceptable.

Après examen des données présentées, on a conclu que la tolérance du pois chiche semé un an après l'application d'herbicide Odyssey WDG était acceptable.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Odyssey WDG pour y inclure le pois chiche (semé un an après l'application du produit) comme culture de rotation.

Références

Aucune.

Études et renseignements présentés par le demandeur ou le titulaire

- | | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PMRA# 1173507 | Odyssey Water Dispersible Granular Herbicide: Application for Chickpea as a Rotational Crop One Year After Treatment. BASF Canada. Part 10 Value. December 20, 2005. pp 16. |
| PMRA# 1173509 | Odyssey Water Dispersible Granular Herbicide: Application for Chickpea as a Rotational Crop One Year After Treatment. BASF Canada. Part 10 Value. December 20, 2005. pp 75. |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.